

La Collection « LIBERTES... »

« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

(Déclaration Universelle
des Droits de l'Homme,
Article 19.)

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR :

- | | |
|---|--|
| R. Barrat | <i>Officiers en Algérie.</i> |
| A. Benabdallah,
M. Oussedik, J. Vergès | <i>Nuremberg pour l'Algérie
(Tomes I et II).</i> |
| H. Bouhazer | <i>Des voix dans la Casbah.</i> |
| Z. Drif | <i>La mort de mes frères.</i> |
| F. Fanon | <i>L'An V de la Révolution
algérienne.</i> |
| F. Fanon | <i>Les Damnés de la Terre.</i> |
| M. Haddad | <i>Ecoute et je t'appelle.</i> |
| A. Mandouze | <i>La Révolution algérienne
par les textes.</i> |
| M. Maschino | <i>Le Refus.</i> |
| M. Maschino | <i>L'Engagement.</i> |
| G. M. Mattéi | <i>Disponibles.</i> |
| F. Maspero | <i>Le Droit à l'Insoumission.</i> |
| T. Oppermann | <i>Le Problème Algérien.</i> |
| M. Péju | <i>Le Procès du Réseau
Jeanson.</i> |
| P. Péju | <i>Les Harkis à Paris.
Ratonnades à Paris.</i> |
| J. Vergès | <i>Défense Politique.</i> |

FRANÇOIS MASPERO, éditeur
40, rue Saint-Séverin, PARIS Ve

1,00 NF

Moussa
Lachtar

La guillotine

Journal d'un condamné
à mort

“ libertés... ” (5)

FRANÇOIS
MASPERO

Ceci n'est pas un journal ordinaire. C'est le journal qu'a tenu dans sa cellule un condamné à mort algérien, au Fort-Montluc, à Lyon : là-même où d'autres patriotes étaient assassinés par d'autres bourreaux, il y a moins de vingt ans de cela.

Ce condamné à mort s'appelle Moussa Lachtar. Son crime, il n'avait pas besoin d'être torturé pour l'avouer : il voulait servir son pays et contribuer à sa libération définitive du joug colonial. C'est un combattant sans uniforme qui est tombé entre les mains de l'adversaire. C'est un prisonnier, mais un prisonnier de guerre qu'on torture, qu'on juge, qu'on condamne à l'échafaud.

C'est un prisonnier auquel on refuse sa qualité de prisonnier de guerre. Pour l'assassiner, croit-on, impunément.

23 MAI 1960.

Conduit sous bonne escorte au tribunal de Montluc, en compagnie de cinq frères. Le tribunal siège à côté de l'échafaud. Il faut gagner du temps.

8 heures 30. — Ouverture de l'audience. Il ne manque personne. Président, jurés, commissaire du gouvernement, greffier, avocats, journalistes, gendarmes sont là. Une dizaine de personnes dans la partie réservée au public.

Interrogatoire d'identité. Lecture de l'acte d'accusation. Nous revendiquons nos actes, dénonçons les sévices de la rue Vauban et déclarons incompetent le tribunal.

16 heures. — Reprise de l'audience. Réquisitoire du commissaire du gouvernement, une heure trente durant. Un dromadaire enragé. Racisme haineux. Son nom : Morel. Récemment revenu d'Algérie, "le beau pays qu'il aime", dit-il. Réclame nos têtes et obtiendra satisfaction.

Dix minutes après que la Cour s'est retirée, le greffier nous rejoint dans la petite salle où nous avons été consignés et nous annonce le verdict.

Le commissaire du gouvernement jubile, mais notre calme le déconcerte et l'irrite. Alors il ironise, menaçant : "A votre place, je ne prendrais pas la peine de me pourvoir en cassation."

Nous nous embrassons fraternellement, en guise de réponse. Puis, avant de faire nos adieux au sixième patriote condamné, lui, à vingt ans de travaux forcés, nous entonnons l'hymne des maquisards. Nous nous séparons. Pour combien de temps ?

24 MAI 1960.

10 heures. — Arrivent les gendarmes. Nous partons, menottes au poignet, deux par deux. Le cinquième d'entre nous est attaché à l'un des leurs. Bonne escorte, toujours. Nous gagnons la porte d'en face et traversons une grande cour.

C'est long.

A mi-chemin, un gardien croit bon de m'informer : "C'est à cet endroit qu'on te coupera la cabèche."

— J'espère que tu seras présent, sinon je t'inviterai à titre personnel.

Le gardien encaisse sans broncher. Sa face rougit rapidement. Il me foudroie du regard. Il aurait aimé bondir sur moi, c'est sûr. Mais il doit veiller jalousement sur sa prise et l'amener à destination.

Il n'y a pas de nouvel incident et nous arrivons enfin.

Le surveillant-chef, comme tout à l'heure le commissaire du gouvernement, est radieux :

— Cinq d'un coup... Nous allons avoir du monde de cette espèce... Ça fera vingt-trois avec ces arrivants...

— De beaux moutons, n'est-ce pas, chef ? C'est Ali qui vient de parler.

— Chut ! lui ordonne le surveillant-chef qui ajoute aussitôt : "Je ne veux pas dire ça. Il faut simplement vous mettre dans la tête qu'ici ce n'est pas Saint-Paul."

Le dialogue est glacial. Glaciale aussi l'atmosphère. Le brouillard a envahi la ville et assiege brusquement nos pensées. Il me semble que je suis égaré dans le désert, assoiffé et ne trouvant à ma portée aucune goutte d'eau. Mille questions se présentent à moi et toutes demeurent sans réponse.

Les gendarmes sont partis après avoir apposé leurs signatures dans un registre. Mission accomplie. Une heure et demie plus tard, nous en avons terminé avec leurs formalités.

Ils nous ont fait changer nos vêtements, des chaussettes jusqu'au béret. Nous sommes visiblement fatigués. Mais le moral est bon. Ensuite la fierté et le sentiment que nous avons de la dignité nous rappelleraient à l'ordre si nous venions à défaillir momentanément.

Le présent changement de vie et de lieu nous préoccupe énormément. Nous nous interrogeons sur ce que seront nos rapports avec l'administration et notre séjour dans cette nouvelle "rési-

dence". Or, il n'y a pas de solution immédiate. Nous nous résignons à la volonté de Dieu, seul maître en définitive.

La faim me tenaille, j'ai mal à l'estomac. La douleur s'apaisera une trentaine de minutes plus tard.

Arrivés au couloir de la mort, nous sommes divisés en deux groupes. Chacun occupera une cellule pendant la journée. Car, la nuit, nous regagnons des cellules "d'attente" individuelles, comme ils nous l'ont expliqué.

Cette demi-journée s'est écoulée très vite. Nous avons nettoyé nos cellules, elles en avaient vraiment besoin. Sur les murs, blanchis à la chaux, nous trouvons inscrits au crayon deux noms : Ait-Rabah et Cherchari Ahmed. Ce sont les noms de deux frères récemment exécutés à quelques mètres de là, dans la cour même de la prison.

Le souper, qui nous est servi après que nous avons terminé le nettoyage des cellules, pue. Ce qui nous coupe l'appétit. Heureusement le morceau de pain qui l'accompagne est frais et nous le ruminons.

18 heures. — Ils nous mènent au premier étage où se trouvent les cellules individuelles. C'est l'heure du "coucher". Chacun se dirige, ou plutôt cherche la porte sur laquelle son nom est inscrit.

Les cellules individuelles sont identiques aux cellules collectives, celles que nous occupons à trois, au rez-de-chaussée. Seul le lit est en fer.

Première nuit de condamné à mort. Avant de fermer la porte derrière moi, le gardien me prie de lui remettre tous mes habits (veste, pantalon, souliers). Ceci n'est pas nouveau pour moi. J'ai déjà constaté la chose à Mâcon, puis à Saint-Paul.

Je suis seul à présent, dans une cellule-tombe. Mais je m'endors sans peine, extrêmement las, en effet, après avoir préparé mon lit !...

9 heures. — Le lendemain, visite du délégué, le frère Boukhalfa. Il est également responsable de tous les condamnés à mort. C'est un brave homme, courageux aussi. Nous nous étreignons longuement, nous sommes sur le point de pleurer. Dans ces moments particuliers, les sentiments qui nous animent atteignent le paroxysme. Nous nous encourageons réciproquement. Je demande à Boukhalfa de refaire pour nous l'itinéraire qui l'a mené ici. Se lance dans un récit "fleuve". Il insiste — et il est émouvant — sur ce qu'il a vu et ressenti lors de la marche des martyrs à l'échafaud. Il exalte le courage de Fegoul, qui l'a profondément impressionné :

"Quand on les a extraits de leurs cellules, il faisait nuit encore." Il emploie sciemment le pluriel "les", car il pense aussi au compagnon et ancien responsable de Fegoul, le frère Menai. Il continue :

"Fegoul était un militant révolutionnaire authentique... On ne lui a jamais ôté les chaînes de ses poignets... on le considérait comme dangereux... On lui a infligé seize jours de mitard pour avoir donné deux coups de poing à un surveillant qui se plaisait à l'importuner. Ainsi, pendant son service de fouille, il lui défaisait régulièrement son lit. Mais il est le seul à se comporter de cette manière..."

Boukhalfa élève un peu plus la voix maintenant :

"J'accomplirai mon devoir comme Fegoul a accompli le sien. J'essaierai de faire mieux... Les gardiens nous ont rapporté tout ce qui s'était passé lors de l'exécution : Fegoul a refusé les cigarettes qu'on lui offrait, même celles de son avocat, qui avait fondu en larmes. Il est resté totalement indifférent aux encouragements de celle-ci. Il lui faisait plutôt des reproches. Il fuma calmement les dernières cigarettes qui lui restaient.

"Après la "pause", on le somma de se présenter à l'échafaud. Il refusa de se laisser enchaîner de nouveau et n'acceptant aucune aide, s'avança, fièrement, dignement, monta sur le

plateau de la monstrueuse machine et passa la tête sous le couperet."

Boukhalfa s'arrête. Ses yeux brillent et regardent au loin. Nous a-t-il oubliés ? S'est-il oublié lui-même ? Non. Nous sommes devenus tous songeurs, sans nous en apercevoir.

"Je n'ai pas terminé mon récit..."

La voix tranquille de Boukhalfa nous rappelle au Fort-Montluc.

"Menai, qui avait été obligé d'assister au "spectacle", s'était évanoui. Dès qu'il reprit connaissance, il fut exécuté."

Nous nous quittons et descendons dans la cour. Une heure trente de "promenade".

AU COULOIR.

Nous avons pu visiter tous les frères après quelques jours. Le règlement nous interdit tout rassemblement de plus de trois personnes. Seul le délégué peut se joindre à un groupe de trois détenus.

Le moral est, dans l'ensemble, élevé. Nous manquons cependant de contact avec l'extérieur. Nous n'avons point d'informations. Et, parmi nous, certains reprochent à d'autres d'avoir "lâché" devant la police.

Mais il n'y a pas de "traîtres" comme il n'y a pas de "super-révolutionnaires". L'atmosphère fraternelle règne de nouveau grâce aux efforts patients et persévérants du frère Tafer, délégué auprès de l'administration. Le frère Boukhalfa jouit d'une grande confiance au sein de la communauté.

A notre arrivée, nous avons été accueillis avec sympathie. Nous nous connaissions depuis longtemps pour avoir lutté ensemble, côte à côte, et partagé les épreuves les plus satisfaisantes et les plus difficiles.

Quelques-uns savent que j'ai exercé une responsabilité au Bâtiment D, à Saint-Paul et que j'ai